PRENDRE LE TEMPS

FSSS CSN

Vous êtes témoin d'un événement potentiellement dangereux?

Vous avez été victime d'un accident de travail?

Vous DEVEZ déclarer la situation!

- **Prenez contact** dès maintenant avec votre syndicat.
- **Aviser votre supérieur** immédiat dès que possible.
- **Remplissez le formulaire** de déclaration en indiquant le lieu de l'accident, le fait accidentel, le lien avec le travail et les parties du corps touchées.
- **Prenez rendez-vous avec le médecin** de votre choix.
- **Remettez à l'employeur l'attestation médicale** remplie par votre médecin.
- **Envoyez à la CNESST le formulaire** de réclamation du travailleur.
- **Conservez vos reçus** afin de vous faire rembourser les frais encourus pour vos traitements.